

Révision du PLU de Le Mesnil-Simon

Commune de Le Mesnil-Simon
Août 2019

Etat initial de l'environnement
Volet patrimoine naturel

Citation recommandée	Biotope, 2019. Révision du PLU de Le Mesnil-Simon. Etat initial de l'environnement. Commune de Le Mesnil-Simon. 31p	
Version/Indice	V0	
Date	21/08/2019	
Nom de fichier	EIE_patrimoine_naturel_Le_Mesnil_Simon	
N° de contrat	2015238	
Maître d'ouvrage	Agglomération Pays de Dreux	
Interlocuteur	Agglomération Pays de Dreux Pôle Aménagement et Equilibre du Territoire Alexis HAIE	a.haie@dreux-agglomeration.fr Tél : 02.37.64.85.97
Biotope, Responsable du projet	Sarah DEGOLBERT	sdegolbert@biotope.fr Tél : 02.38.61.60.18
Biotope, Responsable qualité	Céline BERNARD	cbernard@biotope.fr Tél : 02.38.61.60.08

Sommaire

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel	5
1 Un patrimoine naturel riche	6
1.1 Zonages règlementaires	6
1.2 Zonages d'inventaire	7
2 Les zones humides, des milieux naturels fragiles et menacés	9
2.1 Les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques	9
2.2 Les milieux humides et aquatiques communaux	11
3 Les autres milieux naturels et agricoles sur la commune	13
3.1 Les milieux forestiers	13
3.2 Les espaces de biodiversité ordinaire	13
3.3 Les milieux agricoles	14
4 La trame verte et bleue, un outil incontournable du développement durable d'un territoire	17
4.1 La TVB à l'échelle régionale : le SRCE Centre	19
4.2 La TVB à l'échelle du Pays de Dreux	21
4.3 La TVB communale	23
4.4 Synthèse et enjeux	27

Liste des illustrations

Figure 1 : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Biotope)	10
Figure 2 : Représentation schématique d'une continuité écologique	18
Figure 3 : Représentation schématique des sous-trames d'une TVB	19
Figure 4 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux boisés	20
Figure 5 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux prairiaux	20
Figure 6 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux calcicoles	21
Figure 7 : Sous-trame des milieux boisés à l'échelle du Pays de Dreux	22

Figure 8 : Sous-trame des milieux ouverts à l'échelle du Pays de Dreux	22
Figure 9 : Sous-trame des milieux humides à l'échelle du Pays de Dreux	23
Figure 10 : Vues sur quelques boisements classés en réservoirs de biodiversité sur la commune (source : Biotope)	24
Figure 11 : Vue sur une prairie située au nord de la commune (source : Biotope)	24
Figure 12 : Vue sur le ruisseau et la végétation associée traversant la commune (source : Biotope)	25

Tables des cartes

Carte 1 : Les zonages du patrimoine naturel (sources : IGN, DREAL)	8
Carte 2 : Enveloppe des zones humides (sources : SDAGE, DREAL)	12
Carte 3 : Milieux boisés (source : BDTOPO)	13
Carte 4 : Les milieux agricoles (source : INPN, BDTOPO, RPG 2017)	16
Carte 5 : Trame verte et bleue communale (sources : IGN (BD TOPO® 2016, RPG 2017, DREAL, Agglo Pays de Dreux)	26

Annexes

1 Lexique	29
2 Glossaire	30

1

Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

1 Un patrimoine naturel riche

Certains espaces naturels remarquables montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire un niveau plus local). Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme. Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en considération par le PLU afin de définir un projet de territoire qui permette une meilleure prise en compte des incidences potentielles des aménagements et la définition de modalités d'aménagement qui évitent une pression anthropique sur les espaces naturels et semi-naturels les plus fragiles.

1.1 Zonages réglementaires

Natura 2000

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, le réseau Natura2000 constitue un réseau de sites où est appliquée une gestion qui vise à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Dans le droit français la traduction de ces directives a donné lieu à la création de :

- Zone de protection spéciales (ZPS), issues de la Directive Oiseaux de 1979
- Zone spéciale de conservation (ZSC), issues de la Directive Habitat, Faune, Flore de 1992.

Tout projet susceptible de porter atteinte à ces sites doit faire l'objet d'une évaluation de ces incidences.

La commune de Le Mesnil-Simon n'est pas concernée par une zone Natura 2000 sur son territoire.

Dans un rayon de 15 km autour la commune, on retrouve :

- La ZPS « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » - FR1112012 ;
- La ZSC « Coteaux et boucles de la Seine » - FR1100797 ;
- La ZSC « Vallée de l'Eure » - FR2300128 ;
- La ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » - FR2400552.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

1.2 Zonages d'inventaire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**) sont des zonages d'inventaires. Ils ont été identifiés comme des milieux possédant un potentiel important en termes d'espèces et d'habitats d'intérêts mais ne font l'objet d'aucune réglementation de protection ou de gestion. Elles ont cependant été largement utilisées comme base pour la création des zones Natura2000.

Les ZNIEFF de type 1 représentent des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

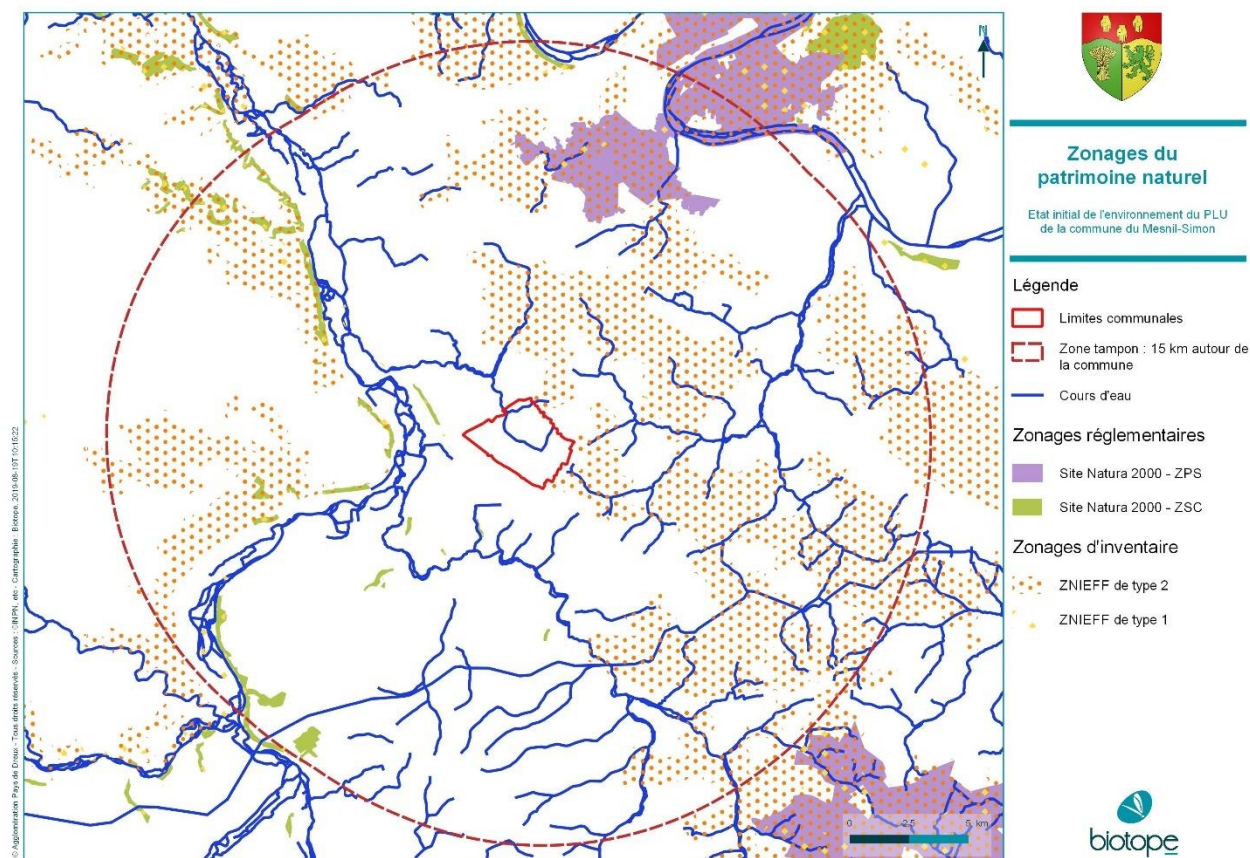
Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

Le territoire communal n'est concerné par aucune ZNIEFF.

Dans un rayon de 15 km autour la commune, on retrouve de nombreuses ZNIEFF de type 1 et de type 2 dont les plus proches sont :

- La ZNIEFF de type 2 « Plateau de Longnes » - 1100300725 ;
- La ZNIEFF de type 2 « Plateau du grand nantois et vallée du Sausseron » - 110030075 ;
- La ZNIEFF de type 1 « Pelouses du vieux-château » - 240030436 ;
- La ZNIEFF de type 1 « Pelouses des gâtines d'Oulins » - 240030545.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel



Carte 1 : Les zonages du patrimoine naturel (sources : IGN, DREAL)

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

2 Les zones humides, des milieux naturels fragiles et menacés

2.1 Les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques

D'après la loi sur l'eau de 1992, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (jonc, carex...) pendant au moins une partie de l'année. En sont exclues les grandes étendues d'eau libre et les zones habituellement parcourues par l'eau courante ».

Depuis le XX^{ème} siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67% du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression d'urbanisation.

Les zones humides sont des éléments naturels essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et fournissent de **multiples services écosystémiques** parmi lesquels :

- **L'écroulement** des crues et le soutien d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- **L'épuration** naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Un support pour la **biodiversité** : du fait de l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des valeurs **touristiques, culturelles, patrimoniales** et **éducatives** : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

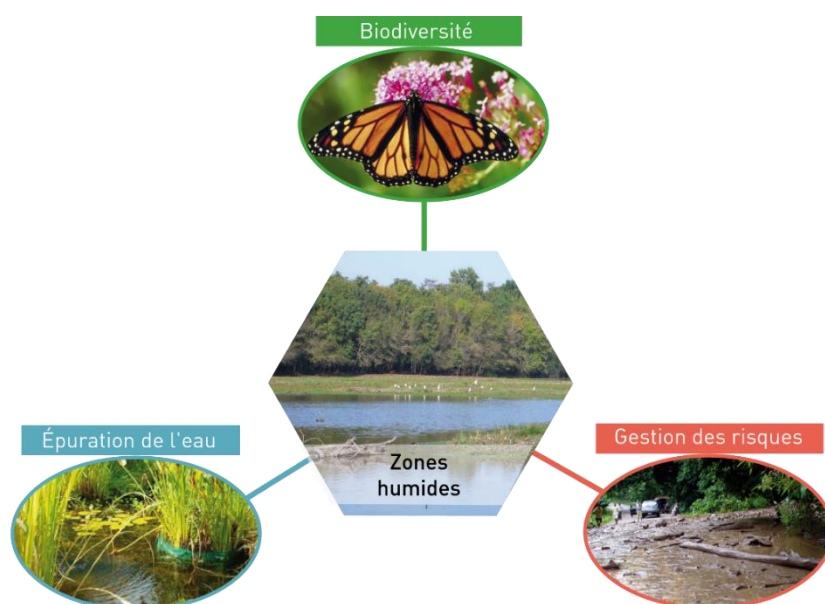


Figure 1 : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Biotope)

Étant donné leurs multiples intérêts, les **zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux**. Cela appelle donc à :

- **Préserver physiquement les zones humides** (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Seine-Normandie, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.
- **Appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement** (préservation des liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).

Règlementairement, en l'absence de SCoT, le PLU de Le Mesnil-Simon doit être compatible avec les orientations et objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015).

Le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015

Le SDAGE demande la préservation des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités notamment en réalisant un travail au niveau des documents d'urbanismes et de planification pour protéger ces zones. Les PLU doivent dans leur règlement ou dans les orientations d'aménagement et de programmation préciser les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.

O19 – D80 Délimiter les zones humides

O19 – D83 Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

O19 – D83 Préserver la fonctionnalité des zones humides

2.2 Les milieux humides et aquatiques communaux

Le réseau hydrographique de Le Mesnil-Simon est très limité. En effet, il se concentre essentiellement sur quelques rigoles et mares présentes dans le creux du plateau qui explique le contexte humide du territoire. Les eaux pluviales ruissellent jusqu'à un fossé artificiel qui forme ensuite un ruisseau sur la commune de Gilles et débouche dans la rivière du Radon puis dans l'Eure.

Sur le territoire communal, plusieurs zonages existent faisant l'inventaire des enveloppes humides :

- les Zones à Dominantes Humides (ZDH) du SDAGE Seine Normandie au 1/50 000^{ème} ;
- la pré-localisation des zones humides du bassin versant de l'Eure en Eure-et-Loir au 1/25000^{ème}.

Les ZDH du SDAGE Seine Normandie

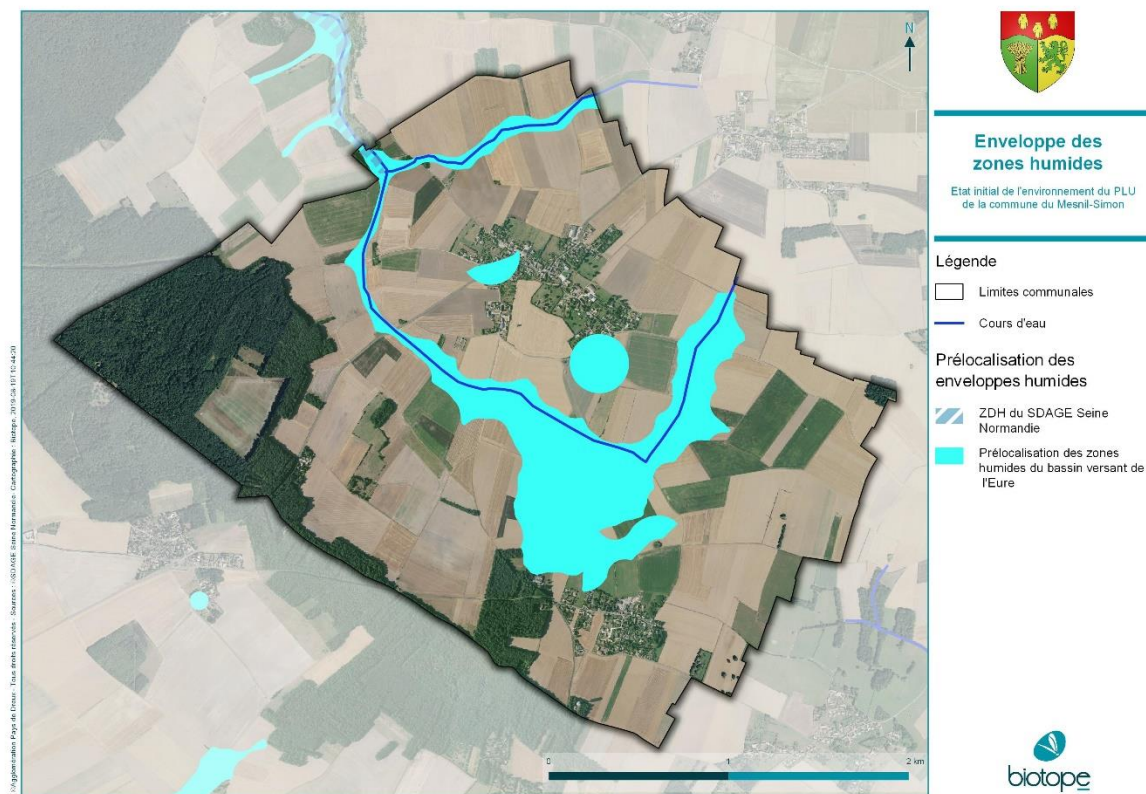
Une cartographie des ZDH a été réalisée en 2006 à l'échelle du Bassin Seine-Normandie, dans le but de disposer d'une base de données homogène. Ce travail, basé sur la photo-interprétation donne un aperçu statistique des zones à dominante humide du bassin.

Sur le territoire communal, les ZDH se localisent au niveau de l'Eure. Hormis les eaux de surfaces, les ZDH identifiées correspondent principalement à des formations forestières humides et/ou marécageuses ainsi que des prairies humides pâturées ou fauchées. Les ZDH sont représentées sur une très faible surface au nord de la commune, au niveau du fossé de la commune de Gilles.

La prélocalisation des zones humides du bassin versant de l'Eure en Eure-et-Loir

L'objet de cette étude, réalisée en 2013, est de définir des enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides. Cette étude s'appuie sur : les données existantes au moment de sa réalisation (inventaire de zones humides, autres études de pré-localisation entre autres), une pré-localisation des zones humides par photo-interprétation et une modélisation basée sur le croisement des données précédentes et de l'altimétrie. Sur le territoire communal, ces zones humides représentent environ 120 ha mais la fiabilité de ces enveloppes d'alerte est très majoritairement qualifiée de moyenne à faible.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel



Carte 2 : Enveloppe des zones humides (sources : SDAGE, DREAL)

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

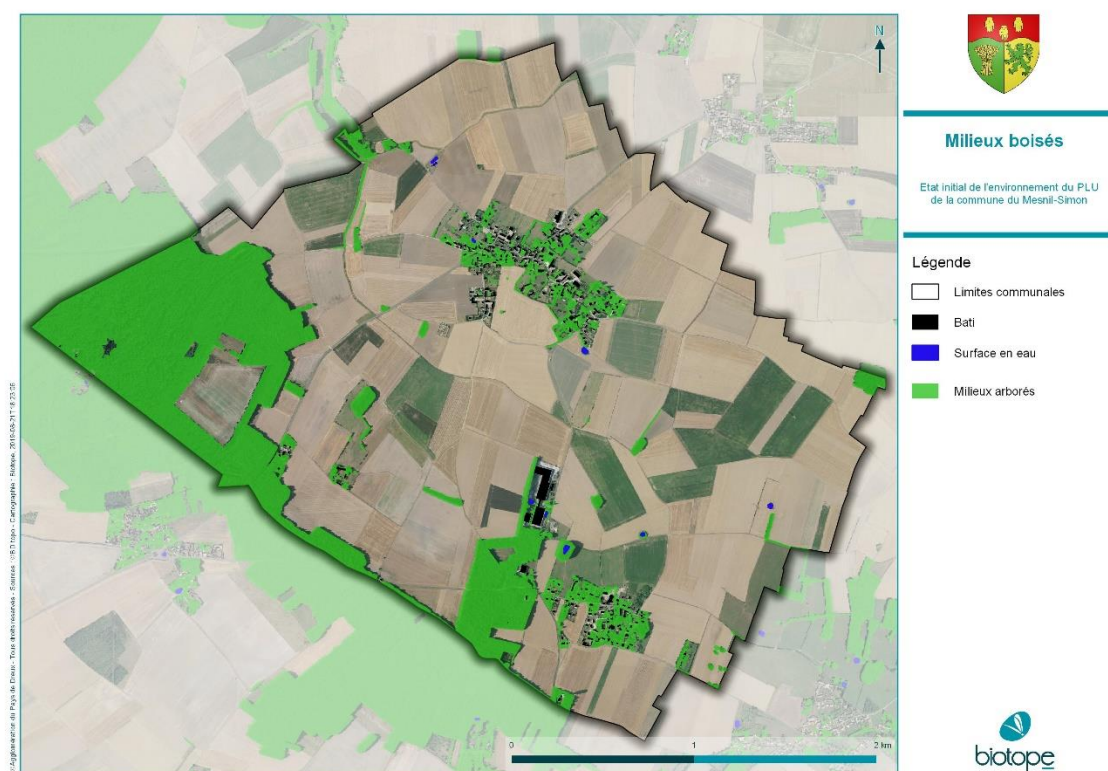
3 Les autres milieux naturels et agricoles sur la commune

3.1 Les milieux forestiers

Le bois de Le Mesnil-Simon est le principal massif boisé et couvre environ 100 hectares du territoire communal. L'autre massif boisé de la commune est le bois des Garennes situé à proximité du hameau du Haut-Arbre.

Ces massifs sont composés d'essences communes telles que des hêtres, des chênes, des châtaigniers, marronniers...

La pression agricole et urbaine sont susceptibles de représenter une menace sur les lisières et les milieux boisés de manière générale.



Carte 3 : Milieux boisés (source : BDTOP0)

3.2 Les espaces de biodiversité ordinaire

La nature ne se cantonne pas aux limites des zones urbaines mais rentre à l'intérieur même des villes et villages.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

Historiquement, l'homme a toujours cohabité avec de nombreux animaux qui se sont adaptés à ce milieu particulier, utilisent les constructions, les jardins ou les rebuts de l'activité humaine pour se reproduire ou se nourrir. Ainsi, de nombreux animaux (chauves-souris, oiseaux...) se réfugient dans les combles des églises, châteaux, granges ou bâtiments, des ruines ou dans certains interstices laissés dans les structures des bâtiments ou ouvrages tels les ponts. Certains animaux vont se reproduire dans une mare, un bassin, utiliser un vieux mur de pierres sèches, un tas de feuilles ou de compost pour hiverner.... Ainsi, dans des paysages très appauvris ou assez homogènes, la ville peut représenter une oasis diversifiée pour les espèces communes parfois vulnérables ou protégées qui peuvent s'en contenter.

Ainsi, il ne s'agit plus uniquement de protéger les espaces naturels à forte valeur écologique mais également de mener une réflexion pour la préservation des espaces de nature en ville : bois urbains, friches urbaines, berges des cours d'eau, parcs, jardins partagés, coulée verte, etc.

Outre la préservation des éléments structurants (abords des rivières et des ruisseaux, vieux bâtiments, vieux arbres...), les communes ont un rôle essentiel dans la gestion des espaces publics. Le développement de la gestion différenciée, c'est-à-dire la différenciation de l'intensité de la gestion en fonction de la fréquentation, permet de laisser se développer une faune et une flore un peu plus nombreuse et diversifiée. La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires y participe également.

Le territoire communal est ponctué par quelques petits bosquets et arbres isolés, notamment au niveau du centre-bourg.

3.3 Les milieux agricoles

Les trois quarts de la surface communale sont occupés par des surfaces agricoles principalement constituées de cultures de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (blé, maïs, colza, orge...).

Les données recueillies sur les milieux agricoles proviennent du registre parcellaire graphique agricole de 2017. Ce type de cultures représente de faibles potentialités en termes de biodiversité (usage d'engrais, de produits phytosanitaires, etc.).

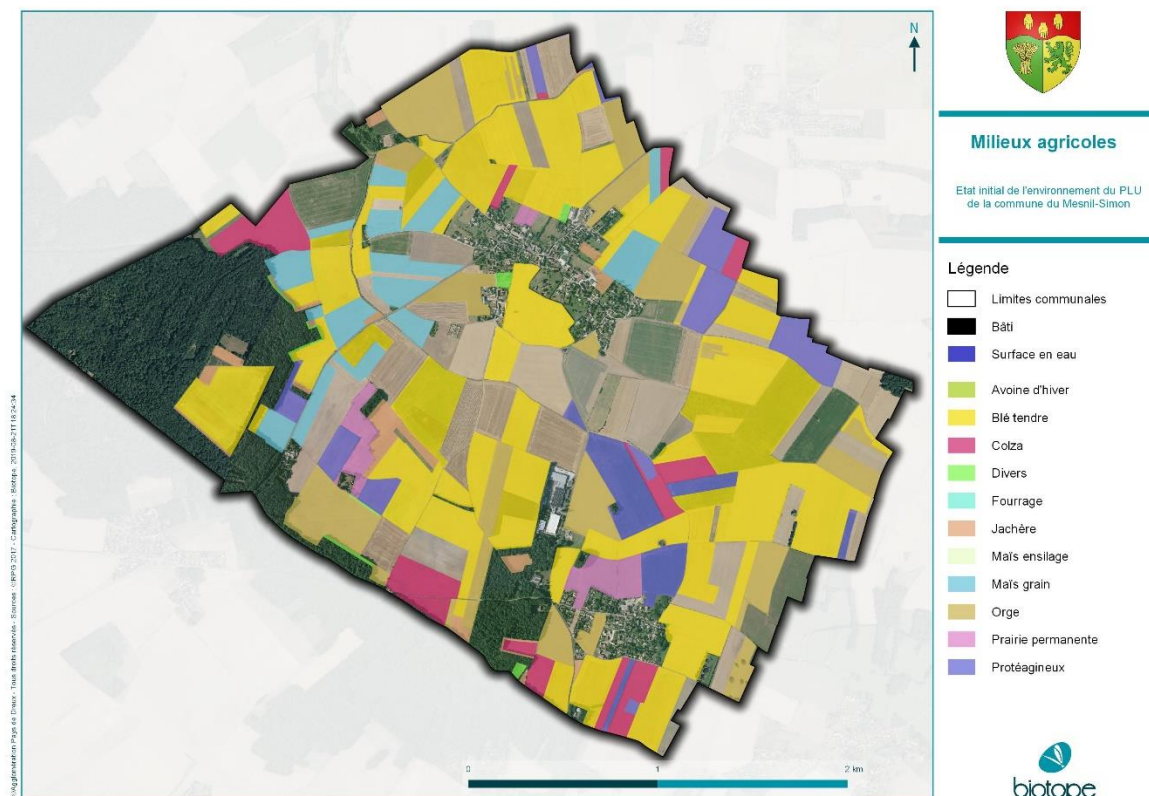
Les grands espaces de cultures ont un intérêt limité, elles n'abritent pas d'habitats d'intérêt mais peuvent être intéressants pour certaines espèces :

- d'oiseaux : possibles zones de refuge et de reproduction ;
- de chiroptères : possible zone de chasse ;
- floristiques pouvant pousser en bord de culture.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

Par ailleurs, les bords de champ et autres milieux transitoires jouent un rôle généralement important au niveau des corridors écologiques locaux. Un plan d'action départemental pour les espèces messicoles (plantes annuelles à germination préférentiellement hivernales habitant dans les moissons) a d'ailleurs été mis en place dans l'Eure afin d'améliorer la connaissance de ces espèces et d'assurer leur maintien.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel



Carte 4 : Les milieux agricoles (source : INPN, BDTOPO, RPG 2017)

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

4 La trame verte et bleue, un outil incontournable du développement durable d'un territoire

La Trame Verte et Bleue est l'application d'une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ». La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi et PLU.

La trame verte et bleue se compose des éléments suivants :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (Natura 2000, ZNIEFF1, réserve naturelle nationale et régionale).

- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et qui offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

- **Les espaces relais** : espaces intermédiaires entre les éléments de trame verte. En tant que zone de « tolérance », elle évite un cloisonnement strict des pôles de biodiversité et corridors, en admettant la TVB à l'échelle régionale, SRCE Centre Val de Loire :

Cette trame écologique peut être subdivisée en sous-trames écologiques correspondant à des sous-ensembles de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propres (cf. schéma ci-dessous). Elles sont également composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le milieu.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

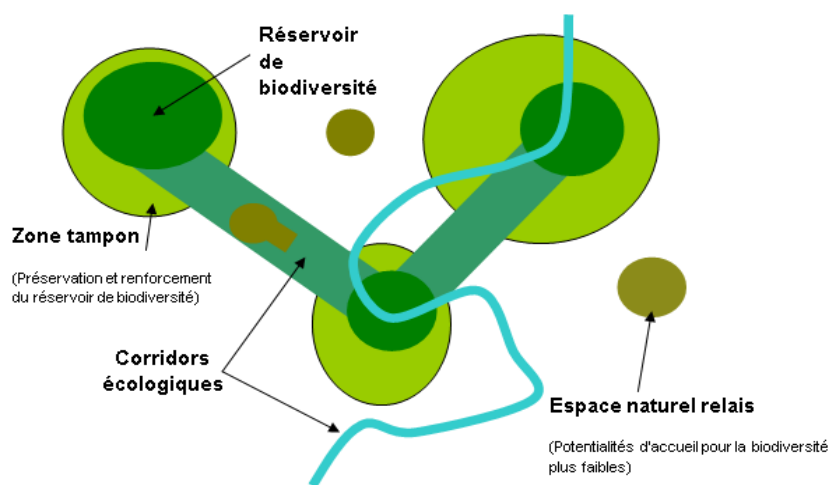


Figure 2 : Représentation schématique d'une continuité écologique

La préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie... Elle contribue à l'amélioration de la qualité et la diversité des paysages. Elle peut également favoriser l'innovation et la dynamique économique d'un territoire. L'ensemble de ses bienfaits bénéficie à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

La politique de trame verte et bleue contribue à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. La tendance générale des espèces, sous l'effet du changement climatique, semble être un déplacement de leur aire de répartition vers le nord ou en altitude. La trame verte et bleue garantit la présence de nouvelles aires d'accueil et de voies de transit nécessaires à cette réorganisation. Le maintien d'une bonne connectivité entre les milieux favorise également leur capacité à résister, voire à se restaurer face aux changements globaux et notamment climatiques. Une biodiversité préservée grâce à la trame verte et bleue contribue à lutter contre les effets du changement climatique, *via* les services rendus par les écosystèmes : protection contre l'érosion des sols, atténuation de l'intensité des crues et des inondations...

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

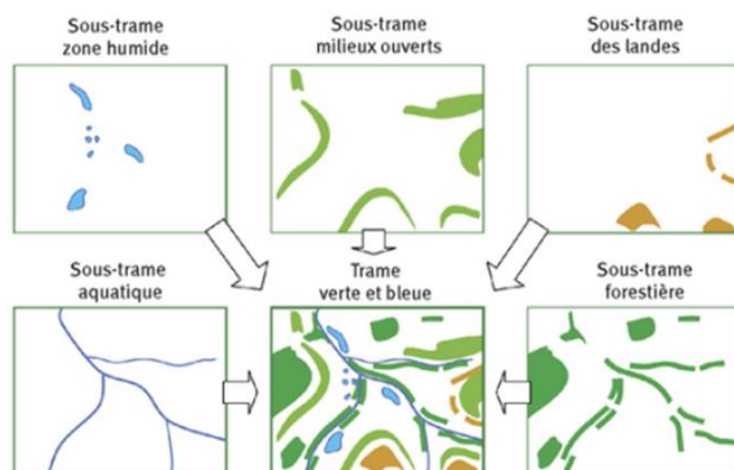


Figure 3 : Représentation schématique des sous-trames d'une TVB

4.1 La TVB à l'échelle régionale : le SRCE Centre

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) tracent les grandes trames des réseaux écologiques aux échelles régionales. Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010. Il constitue la pierre angulaire de la démarche Trame verte et bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière). Le SRCE de la région Centre a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 et par arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015.

La Trame verte et bleue régionale identifie trois types de sous-trames sur la commune de Le Mesnil-Simon (cf. carte ci-dessous). Toute la partie ouest du territoire communal est concerné par les sous-trames suivantes :

- Milieux boisés,
- Milieux prairiaux,
- Milieux calcicoles.

Toutefois, celles-ci sont toutes définies en tant que zones de corridors diffus à préciser localement. La sous-trame aquatique n'est pas représentée sur le territoire car seuls les cours d'eau classés ont été retenus à l'échelle régionale.

Eléments fragmentant :

Aucun élément fragmentant n'est identifié à cette échelle sur le territoire communal.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

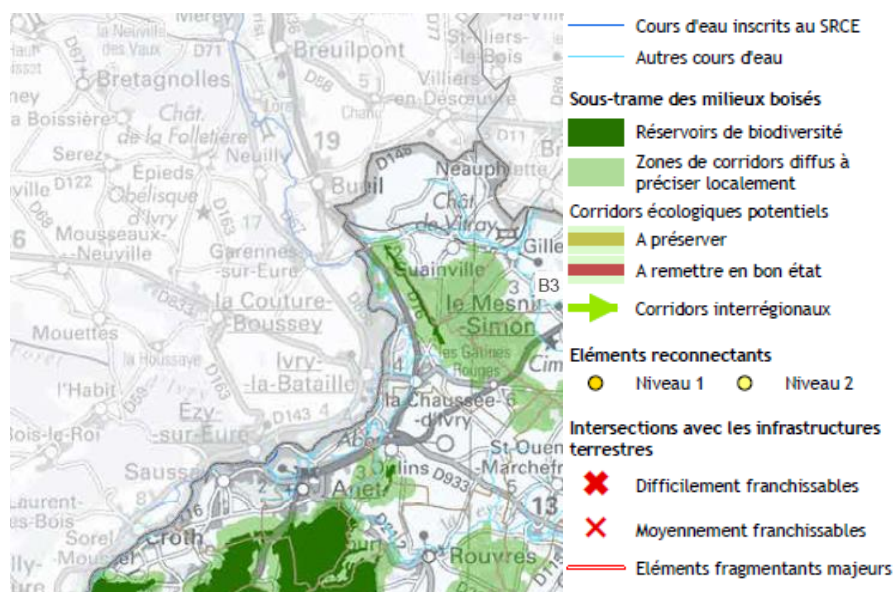


Figure 4 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux boisés

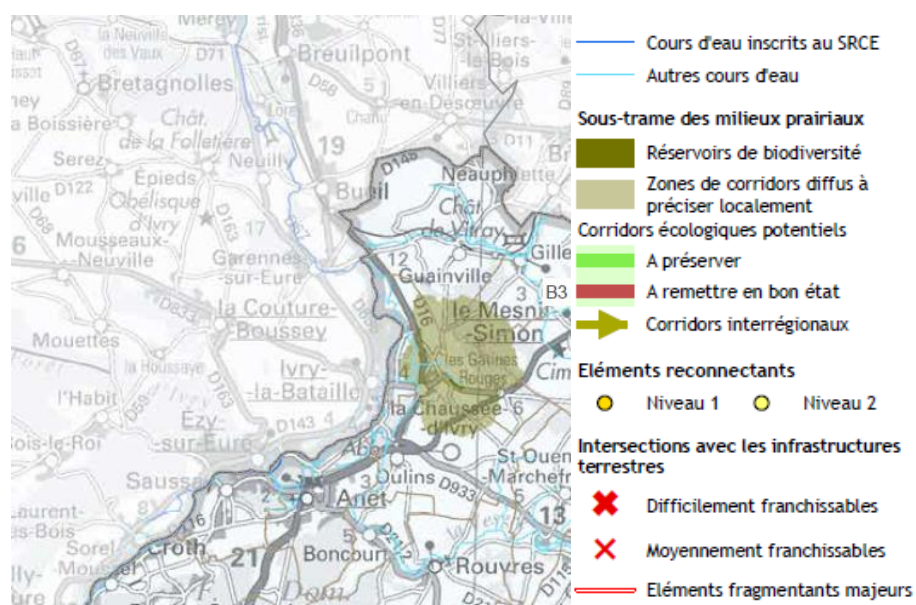


Figure 5 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux prairiaux

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

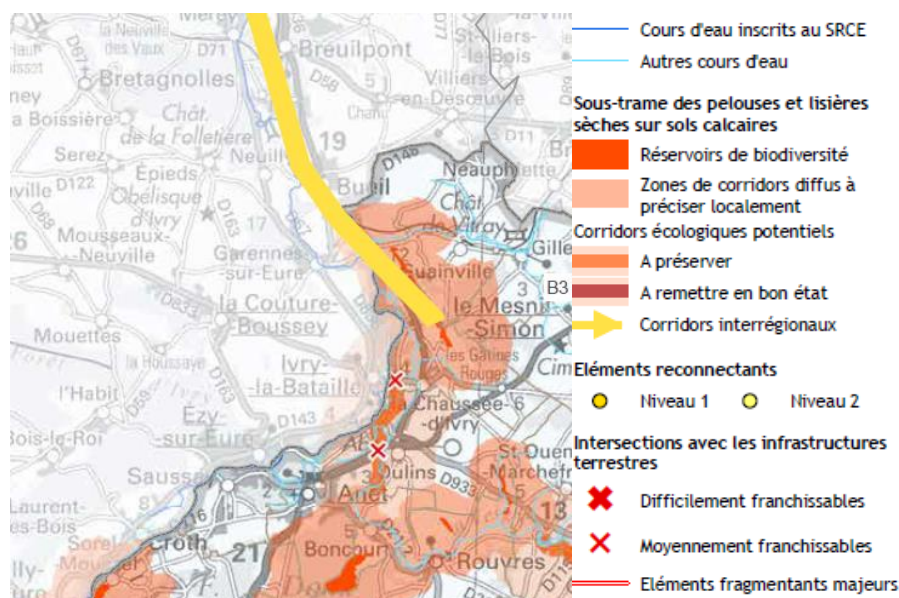


Figure 6 : La trame verte et bleue à l'échelle du SRCE Centre – sous-trame milieux calcicoles

4.2 La TVB à l'échelle du Pays de Dreux

Les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Dreux ont été décrites par Biotope dans le cadre d'une étude réalisée en 2019 sur la déclinaison du réseau écologique régional à l'échelle locale afin de définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité.

Celle-ci décrit sur la commune de Le Mesnil-Simon trois sous-trames :

- Les milieux boisés : deux réservoirs de biodiversité sont identifiés sur le territoire. Ils correspondent tous deux au bois communal et au bois des Garennes. De manière plus ponctuelle, de petits bosquets sont identifiés en tant que corridors, notamment au niveau du bourg.
- Les milieux ouverts prairiaux : un axe stratégique de déplacement est identifié au sud-est de la commune, le long de la RD305.5.
- Les milieux humides : Localement, de petits éléments correspondant à des mares sont identifiés en tant que réservoirs de biodiversité. Un contour très large des cours d'eau traversant la commune est identifié en tant qu'autre élément de la sous-trame.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

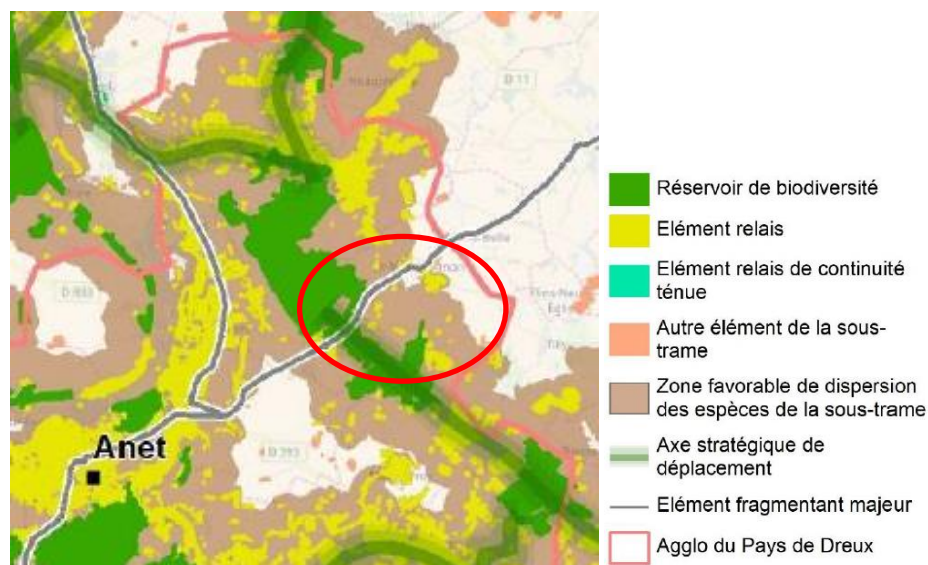


Figure 7 : Sous-trame des milieux boisés à l'échelle du Pays de Dreux

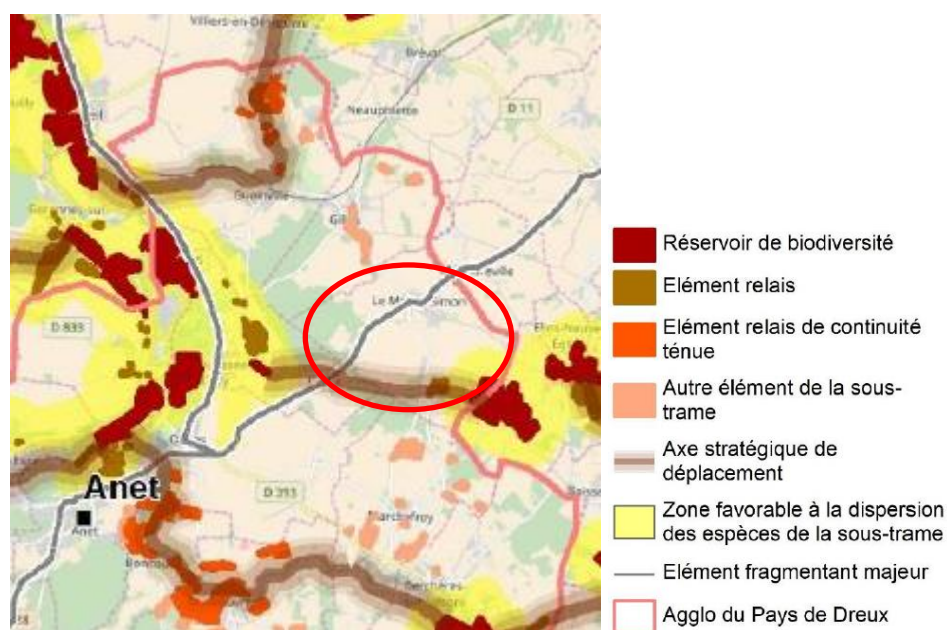


Figure 8 : Sous-trame des milieux ouverts à l'échelle du Pays de Dreux

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

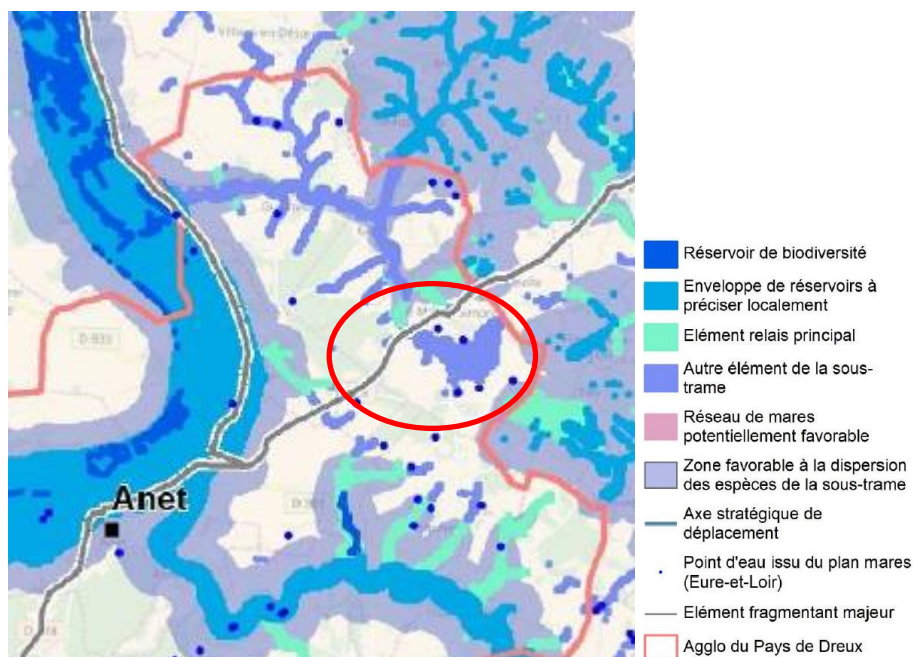


Figure 9 : Sous-trame des milieux humides à l'échelle du Pays de Dreux

4.3 La TVB communale

La Trame verte et bleue locale correspond à la déclinaison de la Trame verte et bleue du SRCE et celle du Pays de Dreux réalisée par Biotope, respectant ainsi les obligations en matière de compatibilité avec les documents de rang supérieur.

La Trame verte et bleue du PLU s'appuie sur les informations cartographiques de la BD TOPO® (milieux boisés et milieux aquatiques), de la TVB du Pays et sur des prospections de terrain menées le 15/05/2019.

Elle est composée des sous-trames suivantes :

- Milieux boisés

La sous-trame des milieux boisés a été réalisée en nous appuyant sur la cartographie des espaces boisés de la BD TOPO®2016 afin d'obtenir une plus grande précision des parcelles boisées à classer en réservoir de biodiversité en comparaison des réservoirs boisés des TVB d'agglomération du Pays de Dreux et de la Haute-Normandie.

Les réservoirs boisés couvrent la partie ouest du territoire communal. Des petits bosquets sont repérés en tant qu'éléments relais aux abords de la zone urbanisée. Ils présentent des espèces intéressantes et constituent des espaces de repos en zone urbaine.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel



Figure 10 : Vues sur quelques boisements classés en réservoirs de biodiversité sur la commune (source : Biotope)

● Milieux ouverts prairiaux

Les milieux prairiaux correspondent aux réservoirs identifiés à l'échelle du Pays ainsi qu'aux prairies permanentes identifiées lors des prospections de terrain.

Les réservoirs de biodiversité des milieux prairiaux sont plutôt ponctuels et localisés principalement au sud du territoire communal. Par ailleurs, l'axe de déplacement le long de la RD305.5 a bien été identifié.

L'ensemble des zones ouvertes prairiales est très favorable à l'alimentation et à la dispersion de nombreuses espèces animales, notamment en présence de structures naturelles comme les haies, ou des réseaux de mares et de fossés, comme c'est le cas sur le territoire communal.



Figure 11 : Vue sur une prairie située au nord de la commune (source : Biotope)

● Milieux aquatiques et humides

Les continuités écologiques de cette sous-trame, à l'échelle communale, sont basées sur les informations de la BD TOPO® de 2016 (surface en eau et cours d'eau), sur les inventaires des zones humides existants, ainsi que sur le travail réalisé à l'échelle du Pays.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

Selon les données bibliographiques et la végétation présente aux abords du réseau hydrographique très restreint sur le territoire communal, des réservoirs de biodiversité de la sous-trame humide sont identifiés. Ces milieux constituent le type même de la continuité écologique, formant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques linéaires évidents.

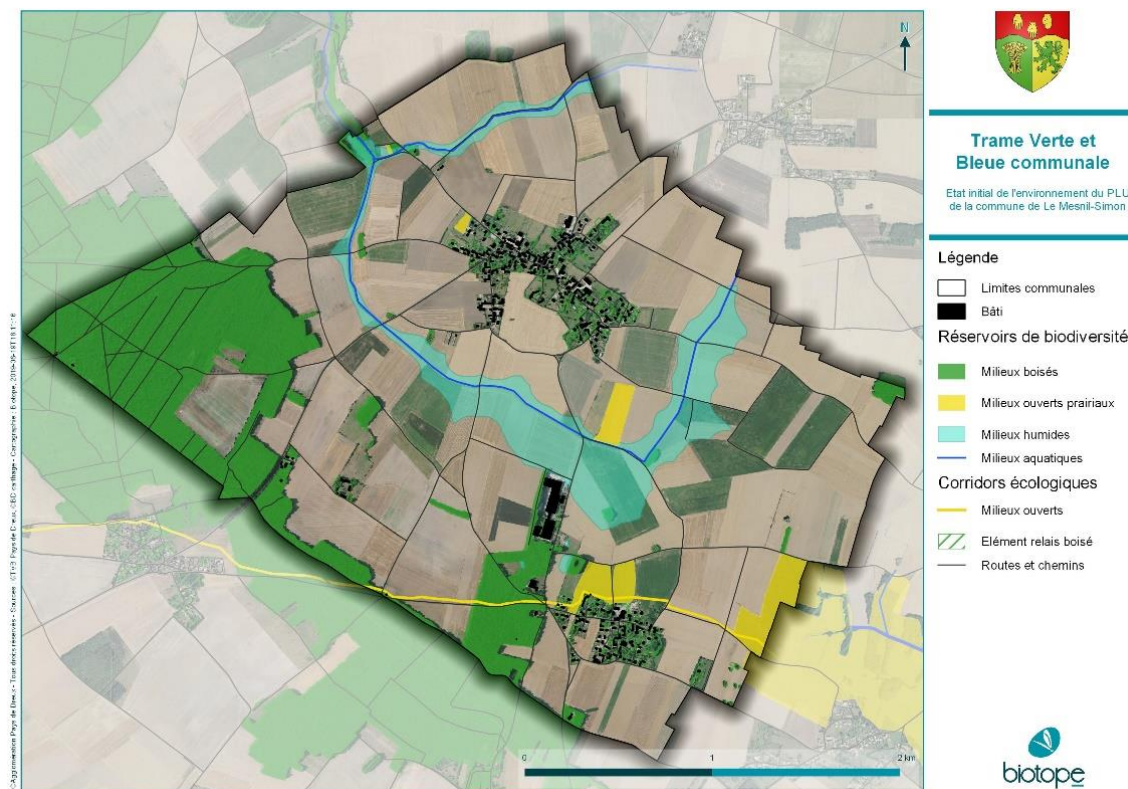


Figure 12 : Vue sur le ruisseau et la végétation associée traversant la commune (source : Biotope)

● Obstacle et fragmentation

Les routes et chemins sur la commune sont identifiés comme éléments de fragmentation sur le territoire communal. Les routes départementales 302, 928 et 115, identifiées dans la TVB du Pays sont des routes qui entraînent un risque de mortalité pour la faune.

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel



Carte 5 : Trame verte et bleue communale (sources : IGN (BD TOPO® 2016, RPG 2017, DREAL, Agglo Pays de Dreux)

1 Etat initial de l'environnement. Volet patrimoine naturel

4.4 Synthèse et enjeux

Les grands enseignements	
Atouts	Faiblesses
• Une zone urbaine boisée où la nature ordinaire prend une place importante • De potentielles espèces liées aux habitats aquatiques et humides • Une bonne diversité d'habitats naturels, garant d'une diversité écologique intéressante • Une activité agricole importante qui permet de conserver des milieux ouverts avec notamment la présence de prairies permanentes disséminées sur le territoire	• Un réseau hydrographique restreint et peu valorisé • 3 routes départementales engendrant une fragmentation importante des milieux naturels
Opportunités	Menaces
• Valorisation des espaces de nature ordinaire et de la biodiversité auprès de la population	• Une dégradation de la fonctionnalité écologique des ruisseaux
Les enjeux	
• Améliorer la connaissance locale des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le territoire communal • Préserver la qualité de l'eau • Mettre en valeur les espaces aquatiques et humides qui participent à la richesse du territoire tout en les préservant • Préserver le caractère naturel des milieux naturels ouverts et forestiers • Réfléchir à l'intégration de la biodiversité et des milieux naturels du territoire dans le projet urbain communal • Préserver les continuités écologiques existantes sur le territoire	



Annexes

1 Lexique

Ha : Hectare

IGN : Institut Géographique National

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

2 Glossaire

Le glossaire a pour objectif de définir certaines notions et certains termes techniques utilisés dans le corps de l'étude.

- **Réseau Natura 2000** : réseau de sites écologiques européens lancé en 1992 (pSIC, SIC, ZPS, ZSC). Il a le double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Il est composé de deux types de zones issues des directives européennes.
- **Zone humide** : Du point de vue écologique, les milieux humides sont des terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Il définit spécifiquement les critères et modalités de caractérisation des zones humides pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et le remblai en zone humide du R.214-1 du code de l'environnement.
- **ZNIEFF** : L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un programme lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables sur l'ensemble du territoire national. Les ZNIEFF sont donc des inventaires faunistiques et floristiques ; elles n'ont aucune conséquence réglementaire, mais constituent un outil d'information permettant une meilleure gestion de ces espaces.

Elles sont réparties en deux types :

- les ZNIEFF de type I, qui correspondent à des secteurs d'un intérêt biologique remarquable ;
- les ZNIEFF de type II, en général plus vastes que le type I, qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.
- **ZPS** : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées par arrêté ministériel en application de la directive européenne 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux » sont des zones destinées à la conservation des oiseaux sauvages.
- **pSIC, SIC et ZSC** : les Sites d'Importance Communautaire (SIC), les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites naturels présentant des habitats remarquables. Ces dernières sont issues de la directive européenne 92/43/CEE modifiée dite Directive « Habitat-Faune-Flore ».



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr